



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026- 24

Accordant une déclaration préalable  
au nom de la commune de Chenex

Demande de DECLARATION PREALABLE n° : DP0740692600005		
Déposée le	05/02/2026	Surf. de plancher : m <sup>2</sup>
Par Autre demandeur	Scheidegger Michel	Surf. terrain : 398 m <sup>2</sup>
Demeurant	118 chemin du mont 74520 CHENEX (74520)	Cadastre : AA-0083
Adresse travaux	118 Chemin du mont 74520 CHENEX	Description : Remplacement d'une porte d'entrée existante

**Le Maire de Chenex,**

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,  
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 octobre 2018, modifié le 18 octobre 2022, le 9 décembre 2025  
et notamment le règlement de la zone UC,

VU le règlement de la zone UC,

VU les pièces complémentaires réceptionnées en date du 02/03/2026,

CONSIDERANT que le projet, objet de la présente demande, consiste en des travaux de : **Remplacement d'une porte d'entrée existante,**

ARRÊTE

**Article 1 :**

**Il n'est pas fait opposition aux travaux objet de la déclaration préalable susvisée.**

CHENEX, le 3 mars 2026

Pour le Maire,  
La 2ème Adjointe,  
Marianne BAYAT-RICARD

Télétransmis : le

Affiché : le



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

**ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée, dans les conditions prévues par les articles L.241-1 et suivants du code des assurances.

**DROIT DES TIERS** : La présente décision est délivrée sans préjudice du droit des tiers (contrats, servitudes, ...) qu'il appartient au bénéficiaire de respecter.